

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL  
N° : R-3800-2012

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GAZ  
MÉTROPOLITAIN

Demanderesse

ET

FÉDÉRATION CANADIENNE DE  
L'ENTREPRISE INDÉPENDANTE  
(section Québec) (FCEI), 630, boul. René  
Lévesque Ouest, bureau 2880, Montréal,  
Québec, H3B 1S6

(ci-après «FCEI »)

Intervenante

---

**DEMANDE D'AUTORISATION RELATIVE À UN INVESTISSEMENT À L'USINE LSR  
ET À UN AJUSTEMENT AUX MODALITÉS DE L'ACTIVITÉ DE VENTE DE GNL**

---

**LA FCEI EXPOSE RESPECTUEUSEMENT CE QUI SUIT :**

**I. NATURE DE L'INTÉRÊT ET REPRÉSENTATIVITÉ DE LA FCEI**

1. La FCEI entend intervenir auprès de la Régie de l'énergie dans le dossier mentionné en objet suite à la décision procédurale D-2012-073, rendue par la Régie de l'énergie le 18 juin 2012.
2. La FCEI est composée dans une large part de petites et moyennes entreprises (PME) assujetties aux tarifs de petits et moyens débits de SCGM. La FCEI est l'association patronale qui défend les petites et moyennes entreprises d'ici et qui, par ses représentations auprès des pouvoirs et organismes publics, leur permettent de prospérer économiquement au bénéfice de l'ensemble des citoyens et citoyennes du Québec.
3. La FCEI regroupe plus de 24 000 PME québécoises œuvrant dans tous les secteurs d'activités économiques et dans toutes les régions du Québec.
4. La FCEI favorise l'accès au gaz naturel et à l'électricité à tous ceux qui en font la demande afin de favoriser la concurrence entre les sources d'énergies disponibles. Cette concurrence est un élément essentiel pour assurer un service de distribution de qualité à coûts raisonnables et, par incidence, le développement à long terme des distributeurs d'énergie. Ce développement à long terme doit tendre vers la réduction du coût de service de chaque distributeur, diminuant en conséquence les coûts

d'utilisation de l'énergie et permettant ainsi aux entreprises québécoises d'être encore plus compétitives sur les marchés nationaux et internationaux.

5. La FCEI appuie le principe tarifaire de l'utilisateur-payeur, visant la réduction des niveaux d'interfinancement entre les classes tarifaires ainsi que le maintien de structures tarifaires simples et efficaces et souscrit au principe de la stabilité tarifaire.

## **II. MOTIFS À L'APPUI DE L'INTERVENTION ET DE LA PARTICIPATION DE LA FCEI ET CONCLUSIONS RECHERCHÉES**

6. La FCEI désire obtenir des précisions sur l'impact du changement de méthode sur les coûts de fonctionnement de l'usine, leur répartition entre les différents postes de dépenses et leur allocation entre les différentes fonctions et la répartition des coûts.
7. Notamment, elle désire obtenir des précisions sur la façon dont le coût de l'électricité est réparti entre les items *évaporation et variable liquéfaction, ainsi que sur les coûts reliés à l'usure de certaines composantes et l'entretien de l'usine LSR* .

## **III. BUDGET DE PARTICIPATION, PRÉSENTATION DE LA PREUVE ET ARGUMENTATION DE LA FCEI**

8. Un budget de participation est joint à la présente. La FCEI se réserve le droit de présenter une preuve et une argumentation, le cas échéant.
9. Conformément à l'article 36 de la *Loi sur la Régie de l'énergie*, la FCEI entend demander à la Régie de l'énergie que lui soient remboursés les frais qu'elle devra encourir pour sa participation à titre d'intervenante dans le présent dossier.
10. La FCEI apprécierait que toute communication avec elle en rapport avec le présent dossier soit acheminée au procureur soussigné aux coordonnées suivantes :

Maître André Turmel, Procureur de FCEI  
Fasken Martineau DuMoulin s.r.l.  
800, Place Victoria, Bureau 3400  
Montréal, Québec H4Z 1E9  
Adresse électronique : [aturmel@fasken.com](mailto:aturmel@fasken.com)  
Ligne directe : (514) 397-5141 Télécopieur : (514) 397-7600

Ainsi qu'à M. Antoine Gosselin dont les coordonnées apparaissent ci-bas.

11. La FCEI a retenu les services de monsieur Antoine Gosselin à titre d'analyste dans le présent dossier, incluant la participation au groupe de travail. Ses coordonnées sont les suivantes :

Monsieur Antoine Gosselin  
2448, Park Row Ouest  
Notre-Dame-de-Grâce, Qc H4B 2G4  
Courriel : antoine.gosselin@gmail.com  
Téléphone : (514) 504-5310

IV. CONCLUSION

12. La présente demande de participation est bien fondée en faits et en droit.

**POUR CES MOTIFS, FCEI DEMANDE À LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE :**

- **D'ACCUEILLIR** la demande d'autorisation de FCEI et à ce titre, de présenter une preuve, le cas échéant et une argumentation.

Montréal, ce 26 juin 2012

*(s) Fasken Martineau DuMoulin*

---

**FASKEN MARTINEAU DuMOULIN** s.r.l.  
Procureurs de l'intervenante la FCEI

---

Copie conforme